

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DÉLIBÉRATION N° 406/2024</b>	<b>OBJET : Révision de la tarification 2024 des services municipaux</b>
<b>Date de la convocation :</b> 03/04/2024 <b>Date de la séance :</b> 09/04/2024 <b>Présidence de séance :</b> Jean-Paul MUNNIER, Maire <b>Secrétaire de séance :</b> David LOYSEAU	<b>Membres présents :</b> MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET, Jean-Christophe OCHIER.
<b>Membres en exercice : 29</b>  <b>Membres présents : 19</b> <b>Membres représentés : 6</b> <b>Membres absents : 4</b> <b>Votants : 25</b>	<b>Membres absents excusés :</b> Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Christiane MONA Mme Zahia LAZAAL donne pouvoir à M. Alain CLÉMENT Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Robert GRILLON
<b>VOTE : MAJORITÉ</b>  <b>POUR : 24</b> <b>CONTRE : 1</b> <b>ABSTENTION : 0</b>	<b>Membres absents non excusés :</b> Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 11/04/2024 et de sa publication le 11/04/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 09/04/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 11/04/2024	

Le Rapporteur :

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser la tarification 2024 des différents services municipaux de la manière suivante :

### 1 – LOCATIONS DE SALLES

#### 1.1 Salles communales

##### Principes généraux :

- Tarifs réduits de moitié pour une journée de location en semaine (du lundi au jeudi pour la salle polyvalente et du mardi au jeudi pour le site du Fort-Lachaux)
- Gratuité pour les associations reconnues d'utilité publique
- Gratuité pour les associations locales pour les réunions de bureau, de CA ou d'AG

- Gratuité pour les associations locales pour leurs 3 premières manifestations (toutes salles confondues) sauf paiement du forfait chauffage en période hivernale du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars (154 € pour la salle polyvalente, 52 € pour le CLSH et 31 € pour le bâtiment 1).

CATÉGORIES	SALLE POLYVALENTE (Grande Salle + Hall)		HALL SALLE POLYVALENTE	
	Eté (01/04 au 30/09)	Hiver (01/10 au 31/03)	Eté (01/04 au 30/09)	Hiver (01/10 au 31/03)
Particulier local	1 022.00 €	1 176.00 €	468.00 €	622.00 €
Particulier extérieur	2 044.00 €	2 198.00 €	935.00 €	1 089.00 €
Association locale (siège social à Grand-Charmont)	303.00 €	457.00 €	122.00 €	276.00 €
Association extérieure	2 044.00 €	2 198.00 €	935.00 €	1 089.00 €
Entreprise locale	1 082.00 €	1 236.00 €	324.00 €	478.00 €
Entreprise extérieure	2 163.00 €	2 317.00 €	1 082.00 €	1 236.00 €
Organisations syndicales, partis politiques et associations à but politique	2 044.00 €	2 198.00 €	935.00 €	1 089.00 €
CAUTION	2 500.00 €			
Remarques	Tarifs de location pour un week-end (du vendredi 14h au dimanche 17h)			

CATÉGORIES	CLSH			
	Eté (01/04 au 30/09)		Hiver (01/10 au 31/03)	
	1 salle	2 salles	1 salle	2 salles
Particulier local	416.00 €	530.00 €	468.00 €	582.00 €
Particulier extérieur	832.00 €	1 061.00 €	884.00 €	1 113.00 €
Association locale (siège social à Grand-Charmont)	110.00 €	184.00 €	162.00 €	236.00 €
Association extérieure	1 060.00 €	1 389.00 €	1 112.00 €	1 441.00 €
Entreprise locale	324.00 €	433.00 €	376.00 €	485.00 €
Entreprise extérieure	1 298.00 €	1 622.00 €	1 350.00 €	1 674.00 €
Organisations syndicales, partis politiques et associations à but politique	1 060.00 €	1 389.00 €	1 112.00 €	1 441.00 €
CAUTION	1 500.00 €			
Remarques	Tarifs de location pour un week-end (du vendredi 14h au lundi 14h)			

CATÉGORIES	BATIMENT 1			
	Eté (01/04 au 30/09)		Hiver (01/10 au 31/03)	
	salle 2	salle 3-4	salle 2	salle 3-4
Particulier local	130.00 €	155.00 €	161.00 €	186.00 €
Particulier extérieur	260.00 €	309.00 €	291.00 €	340.00 €
Association locale (siège social à Grand-Charmont)	87.00 €	119.00 €	118.00 €	150.00 €
Organisations syndicales, partis politiques et associations à but politique	260.00 €	309.00 €	291.00 €	340.00 €
CAUTION	1 000.00 €			
Remarques	Tarifs de location pour un week-end (du vendredi 14h au lundi 14h)			

Compte tenu du plan de sobriété énergétique mis en place par la collectivité, il est précisé que la salle polyvalente et le CLSH ne seront pas loués du 01/11/2023 au 30/04/2024 et du 01/11/2024 au 30/04/2025.

CATÉGORIES	SALLE ROUILLIER	SALLE KAUFFMANN	SALLE MANDELA	FOYER DU GIBOULON (Grande Salle)
Particulier local	-	-	-	65,00 €
Particulier extérieur	-	-	-	-
Association locale	87,00 €	119,00 €	87,00 €	43,00 €
Association extérieure	-	-	-	-
Entreprise locale	163,00 €	216,00 €	163,00 €	108,00 €
Entreprise extérieure	-	-	-	-
Organisations syndicales, partis politiques (dont permanences parlementaires) et associations à but politique	-	-	163,00 €	-
CAUTION	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Remarques	Tarifs de location pour un week-end			

**12 Espace de stockage de 30 m2 au sous-sol du magasin Carrefour Express**

Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
110 € mensuel	<b>110 € mensuel</b>

## 2 – DOMAINE PUBLIC

### 2.1 Droit de place pour le marché couvert

	Tarif au 01/01/2024			Nouveau tarif 2024		
	Au mois	Au trimestre	Au semestre	Au mois	Au trimestre	Au semestre
Le mètre linéaire	8,34 €	23,90 €	45,53 €	<b>8,34 €</b>	<b>23,90 €</b>	<b>45,53 €</b>
Le mètre linéaire avec fourniture d'eau et/ou électricité	10,82 €	30,90 €	58,92 €	<b>10,82 €</b>	<b>30,90 €</b>	<b>58,92 €</b>

### 2.2 Droit de place pour le commerce ambulancier (food-truck, camion outillage...)

	Tarif au 01/01/2024			Nouveau tarif 2024		
	1 passage hebdomadaire	2 passages hebdomadaire	3 passages hebdomadaire	1 passage hebdomadaire	2 passages hebdomadaire	3 passages hebdomadaire
Forfait mensuel	25,75 €	51,50 €	77,25 €	<b>25,75 €</b>	<b>51,50 €</b>	<b>77,25 €</b>
Forfait trimestriel	72,10 €	144,20 €	216,30 €	<b>72,10 €</b>	<b>144,20 €</b>	<b>216,30 €</b>

### 2.3 Terrasse sur le domaine public

	Tarif au 01/01/2024			Nouveau tarif 2024		
	Au mois	Au trimestre	Au semestre	Au mois	Au trimestre	Au semestre
2,06 € le m2 par mois	1,96 € le m2 par mois	1,85 € le m2 par mois	<b>2,06 € le m2 par mois</b>	<b>1,96 € le m2 par mois</b>	<b>1,85 € le m2 par mois</b>	

Il est précisé que le droit de terrasse est assimilé à une occupation du domaine public communal, qui est par définition précaire et révoquant. Il sera susceptible d'être accordé chaque année, et uniquement pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

## 2.4 Concessions cimetière

	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
<b>Concessions et carré musulman</b>		
15 ans	133,00 €	<b>133,00 €</b>
30 ans	233,00 €	<b>233,00 €</b>
<b>Cavernes ou tombes d'incinération (petites tombes pour les urnes)</b>		
15 ans	133,00 €	<b>133,00 €</b>
30 ans	233,00 €	<b>233,00 €</b>
<b>Colombarium (mur ou colonne)</b>		
15 ans	343,00 €	<b>343,00 €</b>

## 3 – SERVICES DIVERS

### 3.1 Participation forfaitaire aux frais de scolarisation imputables aux communes de résidence d'élèves accueillis dans les écoles de Grand-Charmont

	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
Classe maternelle	552,00 € l'année scolaire	<b>552,00 € l'année scolaire</b>
Classe primaire	497,00 € l'année scolaire	<b>497,00 € l'année scolaire</b>

N.B.: Le forfait facturé ne représente qu'une fraction du coût réel de scolarisation. Ce forfait n'est pas divisible et toute année scolaire entamée est due intégralement. Cette facturation ne concerne pas les 73 communes de Pays de Montbéliard Agglomération, ces dernières observantes entre elles le principe de réciprocité.

### 3.2 Stère de bois pour l'affouage classique

Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
10,00 € TTC le stère	<b>10,00 € TTC</b>

### 3.3 Jardins communaux

	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
1 parcelle	50,00 € par an	<b>50,00 € par an</b>
2 parcelles	80,00 € par an	<b>80,00 € par an</b>
3 parcelles	110,00 € par an	<b>110,00 € par an</b>
Parcelle supplémentaire	30,00 € par an	<b>30,00 € par an</b>
Caution	100,00 €	<b>100,00 €</b>

### 3.4 Services numériques de l'EPN / PIJ

	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
Impression / Photocopie A4 noir	0,15 € recto 0,30 € recto/verso	<b>0,15 € recto 0,30 € recto/verso</b>
Impression / Photocopie A4 couleur	0,25 € recto 0,50 € recto/verso	<b>0,25 € recto 0,50 € recto/verso</b>
Impression / Photocopie A3 noir	0,25 € recto 0,50 € recto/verso	<b>0,25 € recto 0,50 € recto/verso</b>
Impression / Photocopie A3 couleur	0,45 € recto 0,90 € recto/verso	<b>0,45 € recto 0,90 € recto/verso</b>

	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
Scanner	Gratuit	Gratuit
Impression CV	5 CV gratuit	5 CV gratuit
Impression lettres de motivation	5 lettres de motivation gratuites	5 lettres de motivation gratuites
Connexion internet	Gratuite la première heure et 1,00 € au-delà	Gratuite la première heure et 1,00 € au-delà
Connexion internet pour les bénéficiaires de la carte avantage jeunes	Gratuite	Gratuite
Atelier numérique individuel (la séance de 1 heure)	4,00 €	4,00 €
Atelier numérique collectif (la séance de 1h30)	4,00 €	4,00 €
Atelier numérique collectif ADAPEI et SESAME AUTISME	1,00 € par heure et par personne	1,00 € par heure et par personne

### 3.5 Service de photocopie pour les associations ayant leur siège sur la commune de Grand-Charmont

Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
0,05 € par copie	0,05 € par copie

### 3.6 Accueils périscolaires et restauration scolaire

#### Accueil du matin :

Quotient familial CAF	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
De 0 à 800	0,31 €	0,31 €
Supérieur à 800	0,52 €	0,52 €
Tarif extérieur	1,03 €	1,03 €

**La séquence de 16h00 à 18h00 :**

Quotient familial CAF	Enfant		A partir de 2 enfants	
	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
De 0 à 800	0,52 €	<b>0,52 €</b>	0,41 €	<b>0,41 €</b>
De 801 à 950	0,77 €	<b>0,77 €</b>	0,67 €	<b>0,67 €</b>
De 951 à 1125	1,03 €	<b>1,03 €</b>	0,93 €	<b>0,93 €</b>
De 1126 à 1300	1,29 €	<b>1,29 €</b>	1,18 €	<b>1,18 €</b>
Supérieur à 1300	1,55 €	<b>1,55 €</b>	1,44 €	<b>1,44 €</b>
Tarif extérieur	3,09 €	<b>3,09 €</b>	2,78 €	<b>2,78 €</b>

**La pause méridienne :**

QF CAF	Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
De 0 à 199	1,20 € le service	<b>1,20 € le service</b>
De 200 à 899	Progression linéaire selon la formule suivante : $(0.0057 \times (\text{quotient familial} - 200) + 2 \text{ €}) \times 1,20$	<b>Progression linéaire selon la formule suivante : <math>(0.0057 \times (\text{quotient familial} - 200) + 2 \text{ €}) \times 1,20</math></b>
+ de 900	7,20 € le service	<b>7,20 € le service</b>
Tarif extérieur	9,60 € le service	<b>9,60 € le service</b>

Le principe de dégressivité pour les fratries est maintenu selon la délibération n°376 du Conseil municipal du 20.09.2011.

**3.7 . Abonnement pour le prêt de livres/cd/dvd/jeux aux 4 thèques**

Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
10,00 € / an / famille	<b>10,00 € / an / famille</b>

**3.8 . Abonnement à la salle de sport municipale**

		Tarifs locaux		Tarifs extérieurs	
		Saison 2024/2025	Nouveau tarif Saison 2024/2025	Saison 2024/2025	Nouveau tarif Saison 2024/2025
ENFANTS	Baby lutte	40,00 € la saison	<b>40,00 €</b> <b>la saison</b>	60,00 € la saison	<b>60,00 €</b> <b>la saison</b>
	Stages sportifs	5,00 € la ½ journée	<b>5,00 €</b> <b>la ½ journée</b>	8,00 € la ½ journée	<b>8,00 €</b> <b>la ½ journée</b>
ADULTES	Musculation	70,00 € la saison	<b>70,00 €</b> <b>la saison</b>	100,00 € la saison	<b>100,00 €</b> <b>la saison</b>
	Boxe loisir	70,00 € la saison	<b>70,00 €</b> <b>la saison</b>	100,00 € la saison	<b>100,00 €</b> <b>la saison</b>
	Boxe féminine	70,00 € la saison	<b>70,00 €</b> <b>la saison</b>	100,00 € la saison	<b>100,00 €</b> <b>la saison</b>

**3.9 Intervention d'agents communaux pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers, ou dans le cadre des travaux en régie municipale**

		Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
Taux horaire de la main d'œuvre	Du lundi au vendredi pendant les heures de service	-	<b>25,00 €</b>
	Du lundi au vendredi en dehors des heures de service	-	<b>30,00 €</b>
	Le week-end (samedi et dimanche) et les jours fériés	-	<b>40,00 €</b>
	Tous les jours de la semaine entre 22h00 et 07h00	-	<b>50,00 €</b>
Coût des fournitures et travaux		-	<b>Répercussion du coût TTC facturé à la commune par le ou les fournisseurs ou prestataires de service</b>
Taux horaire pour les travaux en régie municipale		-	<b>25,00 €</b>

### 3.10 Frais de fourrière automobile

		Tarif au 01/01/2024	Nouveau tarif 2024
OPÉRATIONS PRÉALABLES	Voitures particulières	15,20 €	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €	7,60 €
ENLÈVEMENT	Voitures particulières	121,27 €	<b>127,65 €</b>
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €	45,70 €
GARDE JOURNALIÈRE	Voitures particulières	6,42 €	<b>6,75 €</b>
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €	3,00 €
Véhicules dont le propriétaire est identifié		Les frais de fourrière sont systématiquement dus par les propriétaires	
Véhicules dont le propriétaire est inconnu, introuvable, insolvable ou annulation de la procédure de mise en fourrière		Si annulation de la procédure de mise en fourrière : 15,20 € facturés à la commune de Grand-Charmont	
Véhicules incendiés par acte de vandalisme		Frais réglés par le propriétaire du véhicule ou l'assurance du véhicule (si assuré)	
Véhicules volés		Frais réglés par le propriétaire du véhicule ou l'assurance du véhicule (si assuré)	
Véhicules vendus par le service des Domaines de l'Etat		Facture de gardiennage jointe au procès-verbal de vente au service des Domaines. Règlement de la facture par le nouvel acquéreur.	

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'application de la tarification des services municipaux visée ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.

